**Zeitschrift:** Bulletin de la Société pédagogique genevoise

Herausgeber: Société pédagogique genevoise

**Band:** - (1902)

Heft: 1

**Artikel:** Rapport sur l'activité de la Société pédagogique genevoise pendant

l'année 1901, présenté par M. Lucien Baatard, président

Autor: Baatard, Lucien

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-241015

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 02.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

MM. Mégard et Martin, Edmond, croient que l'on s'exagère la jouissance artistique que peuvent procurer des récitations et des productions musicales. Ils préfèrent une comédie bien choisie, qui offre toujours un certain intérêt littéraire et a de plus le grand avantage de constituer un travail collectif.

M. le Président conclut de ce qui vient d'être dit qu'il faudra dorénavant nommer la commission de soirée dans le courant de juin. Elle aura ainsi davantage de temps pour établir le programme et elle pourra mieux faire appel à toutes les bonnes volontés.

M<sup>ile</sup> Métral attire l'attention sur le sort des enfants placés par les soins du comité de l'Enfance abandonnée.

M<sup>ile</sup> Métral est invitée à préparer pour une prochaine séance un rapport sur la question.

M. Favre, Léon, demande que la Société pédagogique exprime son avis sur le projet de loi que le Département a l'intention de présenter au Grand Conseil, dans le but d'encourager les fonctionnaires de l'enseignement primaire à s'instruire et de soumettre à certaines règles la nomination des inspecteurs.

M. le Président fait remarquer que le projet de loi dont parle M. Favre n'a pas encore été porté à la connaissance du public. Il est actuellement entre les mains d'une sous-commission de la Commission scolaire.

Sur la proposition de M. Favre, il est décidé que la Société pédagogique sera convoquée pour étudier cette question aussitôt que la Commission scolaire aura rapporté.

Séance levée à 5 heures.

Le Bulletinier, GROSGURIN, Louis. (D'après les notes de M. Pesson, Charles.)

Rapport sur l'activité de la Société pédagogique genevoise pendant l'année 1901, présenté par M. Lucien Baatard, président.

Mesdames et Messieurs,

Les examens des écoles primaires, la nouvelle carte murale de la Suisse, l'arrêté du Ministère français relatif à la syntaxe, l'enseignement de la couture, la prévoyance et la mutualité à l'école primaire, l'enseignement du français : tels sont les sujets assez différents qui ont été traités dans nos assemblées générales de l'année dernière. Il va de soi que nous sommes loin de voir en nos réunions celles d'un aréopage pédagogique et que nous ne prétendons pas avoir épuisé ces questions, dont quelques-unes sont fort complexes. Cependant, si nous feuilletons les six numéros de notre Bulletin, nous avons la satisfaction de constater qu'il contient plusieurs travaux intéressants et plus d'une idée digne de retenir l'attention de ceux qui ont la haute main dans nos écoles.

Les judicieuses remarques de Mile Métral sur les examens, présentées dans un ensemble complet et bien coordonné, ont provoqué une discussion animée. Il en est ressorti que certaines améliorations demandées par notre Société, déjà en 1893, s'imposent toujours davantage. On sent la nécessité d'arriver à plus d'unité et d'exactitude en un domaine qui intéresse le progrès même de l'école primaire. On peut attacher plus ou moins de valeur aux examens, mais, quoi qu'on en dise, ils jouent un rôle important et déterminent dans une large mesure les appréciations que formulent sur les maîtres les autorités scolaires et les parents.

Membre de la commission nommée en 1892, par le Département fédéral de l'Intérieur, pour établir le plan suivant lequel devait se construire la carte murale de la Suisse que la Confédération se proposait d'éditer pour les écoles primaires, notre vice-président, M. Rosier, nous a exposé, dans une causerie du plus haut intérêt, les phases par lesquelles a dû passer l'entreprise du Bureau topographique fédéral, pour aboutir au chef-d'œuvre qu'est la nouvelle carte dont sont actuellement dotées nos écoles. Beaucoup de choses nous ont frappé dans les explications de M. Rosier, mais nous devons particulièrement le féliciter et le remercier d'avoir obtenu une place plus en vue pour notre canton, par un certain éloignement du bord de la carte et la reproduction d'une partie du territoire de nos voisins. Les enfants de nos confederes pourront maintenant mieux se rendre compte que c'est pour des raisons d'un ordre supérieur à celui des frontières naturelles que Genève a mis sa main dans celle de la Suisse. En contribuant à mettre en relief cette idée, notre distingué collègue a fait acte de bon Genevois. L'arrêté du Ministère français, concernant l'appréciation de l'orthographe des épreuves d'examens, avait été l'objet d'interprétations plus ou moins erronées. D'aucuns y voyaient une réforme de la syntaxe; d'autres, la suppression, dans la forme de certains mots, de singularités, d'anomalies critiquées à juste titre depuis longtemps; d'autres enfin, un commencement de réalisation de leurs vœux vers un affranchissement du joug de l'orthographe.

Les renseignements précis publiés dans le Bulletin nous ont permis de nous faire une idée exacte de la nature et de la portée de cette pseudo-réforme : il ne s'agit pas de « modifications apportées à l'orthographe et à la syntaxe françaises, » mais de « tolérances » dont devront tenir compte les jurys d'examens. Nous avons reconnu qu'en l'état actuel de la question une certaine réserve s'impose, tout en étant unanimes à exprimer le vœu que la réforme orthographique aboutisse, dans un délai aussi court que possible, à des simplifications réelles, admises sans restriction par l'Académie, et portant surtout sur l'orthographe d'usage.

Mile Willy n'y va pas par quatre chemins. En quelques pages d'un style limpide et vif, elle a fait le procès à l'enseignement de la couture dans nos écoles primaires. Vous me permettrez de passer sur ce sujet très féminin, un peu.... comme chat sur braise. Si dans ses critiques Mile Willy s'est peut-être un peu trop abandonnée à la pente d'un esprit tout à la fois épris de logique et primesautier, si elle a négligé de tenir compte des idées déjà exposées dans les Instructions générales et directions pédagogiques de Mme l'inspectrice Rueg-Hummel, elle n'en a pas moins soulevé une discussion utile dans laquelle nos collègues-dames ont montré qu'il est possible de parler programme et méthode de couture sans en découdre. Le rapport fait par Mme Ballet, au nom de la commission, a d'ailleurs mis les choses au point en remerciant M<sup>11e</sup> Willy de son initiative et signalant les desiderata que présente l'application de certaines parties du programme en question.

Mutualiste convaincu et plein d'expérience, M. Edouard Racine a eu l'amabilité de nous mettre au courant des essais tentés en Belgique « pour enseigner à l'école primaire les bienfaits de la prévoyance et de la mutualité. » Cette communication nous à vivement intéressés, mais elle nous a laisse l'impression que les trois concours belges ont du profiter surtout aux auteurs des ouvrages récompensés. Le manuel d'enseignement de la Prévoyance de M. Banneux, et le recueil de problèmes de M<sup>lle</sup> Du Caju, quoique d'un mérite incontestable, sont au-dessus de la portée des élèves des écoles primaires. Les questions d'organisation et de droit traitées dans le premier de ces ouvrages trouveraient mieux leur place dans l'enseignement destiné aux apprentis ou dans les cours pour ouvriers. Quant aux applications des mathématiques à la prévoyance et à la mutualité, elles fournissent peu de problèmes accessibles à l'intelligence d'un enfant âgé de moins de treize ans.

Nous sommes tous d'accord pour rendre nos écoliers primaires attentifs à la nécessité de la prévoyance et développer en eux le sentiment de la solidarité; mais ce n'est guère que par des lectures appropriées et les causeries du maître que la pensée qui tient au cœur à M. Racine trouvera la réalisation dont elle est susceptible.

La question de l'enseignement du français, posée en excellents termes dans le remarquable travail de M<sup>me</sup> Tissot, a donné lieu à un long débat où des idées très intéressantes se sont fait jour, sans qu'il nous soit cependant permis d'affirmer que nous ayons abouti à des conclusions pratiques vraiment satisfaisantes et, par conséquent, pour le moment définitives. En ce qui concerne la composition et l'usage du vocabulaire, les avantages et les défauts de la méthode phonétique, le sujet demande à être creusé encore plus profondément, en raison des divergences de vues très accentuées qui se sont manifestées. Mais ce qui se dégage des diverses opinions émises, c'est le besoin unanimement ressenti de mettre plus d'ordre et d'unité dans un enseignement difficile et important entre tous. Le temps n'est plus où l'on disait : « Le français s'apprend tout seul. »

Encore une vue de l'esprit que les faits n'ont pas vérifiée; il est seulement regrettable que des milliers de jeunes gens et de jeunes filles en aient pâti.

« Si les Genevois sont en petit nombre, leurs idées tiennent de la place : » telle fut la réflexion faite au congrès de Lausanne par un de nos amis d'un canton voisin. Le mot était aussi juste que pittoresque (cela dit sans nous flatter).

Constatons tout d'abord que le rapport très bien fait de M. Rosier, sur les cours de vacances, passa littéralement comme une lettre à la poste. Vous vous souvenez que cette question avait été mise à l'étude sur l'initiative de notre Section.

Vous vous souvenez aussi que, lors de notre discussion sur la dépopulation des campagnes, l'avis qui l'emporta fut que cette question était d'ordre économique beaucoup plus que pédagogique et que l'influence de l'école ne saurait être considérable sur le mouvement qui entraîne les campagnards vers les villes.

Cette thèse avait été développée dans un rapport très concluant de M. Mercier, dont M. le Rapporteur général du Congrès n'avait tenu aucun compte. Convaincu que nous avions raison, M. Pesson trempa une plume alerte, un peu badine, dans une encre fraîche où ne flottaient pas des lieux communs pédagogiques, et il attaqua dans un contre-rapport les idées soutenues dans le rapport général. Une dizaine d'orateurs prirent la parole dans un sens ou dans l'autre et, à la votation, la proposition genevoise fut adoptée à une écrasante majorité et aux applaudissements enthousiastes de l'assemblée.

C'était la réaction du bon sens contre l'a priori; c'était aussi l'affirmation que l'enfant d'un peuple libre a le droit d'améliorer son sort. Et cela sans méconnaître les charmes de la vie à la campagne quand on peut en jouir sans beaucoup de souci, ni se dissimuler les dangers de la rupture d'équilibre que finira par produire l'immigration incessante constatée dans toutes les villes.

Il est vrai qu'ici Rousseau a pu être, avec une apparence de raison, opposé aux Genevois d'aujourd'hui. Nous n'ignorons pas que notre illustre concitoyen s'attendrissait jusqu'aux larmes, sans savoir pourquoi, quand il regardait les prés couverts de gens qui fanaient et chantaient; qu'il travaillait la terre tout en apprenant et rapprenant vingt fois les églogues de Virgile; qu'un moment sa seule ambition était de devenir le piqueur de Maman ou son premier ouvrier. Mais, sans manquer de respect à l'ombre de l'auteur de l'Emile, il nous est toutefois loisible de supposer que si l'on avait offert à Jean-Jacques la condition d'un ouvrier de

campagne de nos jours, son enthousiasme se fût probablement refroidi.

Sans doute, les succès que je viens de rappeler font honneur à notre Section, mais n'oublions pas que nous devons les considérer avant tout comme une preuve précieuse de la sympathie que nous vouent nos collègues des autres cantons romands, et faire notre possible pour fortifier les liens de solidarité qui nous unissent à eux. Dans cet ordre d'idées, je tiens à remercier vivement M. Rosier, notre délégué au comité de rédaction de l'Educateur, qui exerce une action excellente soit par la régularité de ses correspondances, soit par ses relations personnelles. Un bon point aussi à M. Albert Dubois, qui s'est acquitté avec beaucoup de zèle et de succès du placement de l'Agenda dans notre canton.

La partie réjouissances de notre programme a été remplie par la journée de Veyrier et la soirée à l'Hôtel Bellevue.

Ceux d'entre nous qui ont assisté à notre petite fête du 6 juin en gardent un charmant souvenir. Le matin, promenade au Salève, par un temps à souhait. A midi, banquet animé, très bien servi sous les marronniers de l'Hôtel Beau-Séjour. Sauterie d'un entrain endiablé. Gaieté débordante dégelant les plus froids et donnant la meilleure détente aux nerfs fatigués du collier des occupations journalières.

Très réussie également, notre soirée du 22 janvier. Le « Sacrifice », de Daudet, a obtenu un légitime succès; rôles bien tenus, surtout au 3<sup>me</sup> acte qui constituait vraiment un beau travail. Beaucoup d'entrain au bal; à 4 heures, la salle était encore bondée. Pour une autre fois, il serait bon d'organiser une équipe de valseurs ou de recommander aux messieurs de sè partager un peu, quittes à endurer certains reproches. Il faudra songer aussi à ceux qui — déjà parvenus à l'âge mûr — dansent peu et apprécient d'autant plus les occasions de se secouer des soucis de la vie ordinaire en se retrouvant avec des collègues et des amis de jeunesse.

Nos remerciements sincères à notre ami Mégard, à ses distingués et dévoués collaborateurs, aînsi qu'aux personnes étrangères à notre Société qui ont bien voulu nous prêter le concours de leurs talents.

## Mesdames et Messieurs,

Les quelques lignes qui précèdent suffisent à établir que pendant l'année 1901 notre Société a réalisé, dans la mesure où les circonstances l'ont permis, le triple but que lui assignent nos statuts : étude des questions d'enseignement, développement de l'amour de l'étude parmi ses membres, établissement de relations cordiales avec les autres sociétés pédagogiques de la Suisse.

On a parlé récemment de la nécessité d'engager les maîtres à utiliser à leur perfectionnement les loisirs que leur laisse la classe. Sans nous exagérer l'importance de ce que nous faisons, nous nous croyons en droit de dire que notre Société exerce dans cette direction une action plus efficace qu'il ne semble à première vue. Mais notre Société n'est pas seulement utile à ceux qui fréquentent nos réunions; elle l'est aussi à la cause de l'enseignement public. Que chacun de nous fasse toujours mieux son possible pour la réalisation de cette partie importante des devoirs qu'elle s'est tracés. Rappelons-nous constamment qu'en matière pédagogique, comme en d'autres domaines, si les principes sans les faits sont vides, en revanche, les faits sans les idées générales sont aveugles.

Le spectacle des luttes de la vie actuelle ne nous montre guère que des conflits et des chocs d'intérêts; c'est le règne absolu de la puissance matérielle, de la puissance du nombre et de l'argent. Le côté éthique des problèmes politiques et sociaux est entièrement mis à l'arrière-plan, et il semble que nous assistions comme à une faillite des idées généreuses et des sentiments de justice. Le nombre paraît chaque jour moins grand de ceux qui travaillent sincèrement pour-la vérité, pour l'Idée s'élevant à un point de vue supérieur à celui des intérêts égoïstes des individus eu de collectivités plus eu moins restreintes.

C'est en présence de ces constatations que nous sentons grandir notre tâche d'éducateurs d'un peuple républicain. Que nous enseignions à l'école primaire, dans les établissements d'instruction secondaire ou à l'Université, appliquons-nous à atteindre l'idéal démocratique de l'école suisse. Et puisse notre Société pédagogique contribuer toujours mieux à faire converger nos efforts vers cet idéal, par une union libre et forte de tous ceux que réchauffe la cause qui nous est chère!

Genève, le 13 février 1902.

L. BAATARD, président.

# Rapport sur l'exercice financier de 1901.

Mesdames et Messieurs,

Pendant l'exercice écoulé, votre trésorier a encaissé pour :

Cotisations arriérées .		4.0				Fr.	158		
Cotisations de 1901 .	186					»_	712		e de la companya de La companya de la co
Cotisations pour 1902		•				))	18	Fr.	888.—
Produit des annonces	par	ues	su	r la	co	uver	ture		
des 6 numéros du Bulletin de 1901								»	146.—
		Tot	al					Fr.	1034